DEKRA Industrial SAS – Pôle QSSE Est
5 rue Alfred Kastler– 67540 OSTWALD
T. 03 88 77 78 17 - F. 03 88 77 78 54
Responsable du dossier : Loric PRENEY
E-mail : loric.preney@dekra.com

PLASTIC OMNIUM Auto Exterior (SITE DE FONTAINE)

DEKRA Industrial SAS

www.dekra-industrial.fr

PIECE N°2

RESUMES NON TECHNIQUES

Dossier de demande d'actualisation de l'autorisation d'exploiter

Référence n°: 51292987_v5

Date : 17 mars 2015

Le site de Fontaine constitue une unité de fabrication de pièces pour l'industrie automobile. Les locaux permettent la production de pièces automobiles (ailes, poutres d'absorption des chocs, calandres).

Dans le cadre du développement de la société, PLASTIC OMNIUM investit dans son outil de production. Elle désire améliorer les techniques de ses procédés de fabrication et augmenter la production.

Le groupe Plastic Omnium détient depuis 2010, 100% du capital de la société INERGY Automotive Systems. Le site de Fontaine a, de ce fait, acquis le bâtiment qui était anciennement exploité par la société INERGY pour des activités de travail de polymères. Dans l'objectif de s'implanter sur un nouveau marché automobile (fabrication de volets arrières de voiture codifié T9), la société PLASTIC OMNIUM aménage ce bâtiment afin d'implanter une nouvelle ligne de production.

Suite au dépôt d'un dossier d'information en Préfecture du territoire de Belfort et conformément à la demande de la DREAL, un dossier de demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter est déposé. Ce dossier a été réalisé en collaboration avec la Sté DEKRA (67 – Ostwald).

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Accès et circulation	L'accès à l'usine se fait par la route départementale RD60. Le secteur bénéficie actuellement d'une desserte interne depuis la RD60. Cette voie est en lien avec l'autoroute A36 et la RN 63. La liaison directe entre l'A36 et la zone de l'aéroparc évite les secteurs urbanisés.	Situation inchangée
Paysage, voisinage et occupation des sols	Le site de POAE FONTAINE s'intègre dans le paysage de la zone artisanale et industrielle où elle se trouve implantée. Les parcelles d'implantation du site sont classées en zone UY (destinée à l'accueil d'entreprises industrielles et de bureaux).	Situation inchangée
Activités industrielles	L'inventaire historique de sites industriels et activités de service (source : http://basias.brgm.fr) recense la commune de Fontaine parmi les communes avec sites non localisés. Selon les informations disponibles, ces activités ne se trouvaient pas dans la zone d'activité de l'aéroparc. La base de données BASOL ne recense pas de sites et sols pollués sur la commune de Fontaine.	Situation inchangée
Servitudes	Absence de servitudes	Situation inchangée
Compatibilité du projet	Le projet est compatible avec le POS de la commune, le PPA, le PPRn Inondation du bassin de la Bourbeuse, SDAGE Rhône Méditerranée, SAGE de l'Allan, Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux sur le Territoire de Belfort, Plan Régional Elimination des Déchets Spéciaux de Franche Comté (9 avril 1996), Charte de qualité environnementale l'Aéroparc de Belfort Fontaine, le SCOT du Territoire de Belfort	
Géologie	La géologie du site est caractérisée par la présence de formations de marnes et de grés.	Situation inchangée
Hydrogéologie (eaux souterraines)	La présence d'eau en sous-sol est identifiée sur le secteur de la commune de Fontaine dont certaines sont exploitées. POAE FONTAINE ne se situe dans aucun périmètre de protection.	Situation inchangée
Hydrologie (Eaux superficielles)	Dans le secteur de Fontaine, le réseau hydrographique de surface est constitué du ruisseau du Saint Nicolas, à environ 1,2 km du site. La commune de Fontaine est concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée. Le Territoire de Belfort et les départements voisins abritent les réservoirs biologiques. L'activité de la POAE FONTAINE n'a pas d'impact ou de conséquences sur ces réservoirs biologiques.	Situation inchangée

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Météorologie	Le climat régnant au niveau régional est de type continental. Ceci s'explique notamment par la situation géographique en Europe moyenne et la localisation spécifique entre les reliefs des Vosges au Nord et ceux du Jura au Sud. Les vents dominants sont les vents en provenance d'Ouest-Sud-ouest et Est-Nord-est.	Situation inchangée
Faune – Flore	La diversité des milieux naturels autour de la commune de Fontaine implique la présence de 2 ZNIEFF et de 2 zones NATURA 2000. Le site d'implantation de POAE FONTAINE n'exerce pas d'emprise sur ces zones.	Situation inchangée
Esthétique	Le site d'implantation de POAE FONTAINE est localisé en zone artisanale et industrielle. Les bâtiments présentent une faible hauteur. Le site s'insère dans l'environnement local et l'architecture des bâtiments est conforme au règlement d'urbanisme.	Situation inchangée
L'eau	**CONSOMMATION :** POAE FONTAINE est exclusivement alimenté depuis le réseau de distribution communal. Un compteur d'eau est implanté sur le site. **USAGES :** L'eau est utilisée pour : • le dégraissage des pièces (traitement de surface) ; • l'utilisation de la cabine de peinture ; • le fonctionnement de la tour aéroréfrigérante (appoints des circuits) ; • les usages sanitaires ; • le nettoyage des sols ; • les essais pour le sprinkler. **TRAITEMENT DES EAUX USEES :** Les eaux sanitaires et usées sont collectées par le réseau d'assainissement communal puis traitées par la station d'épuration de Fontaine. **EAUX PLUVIALES :** Les eaux pluviales de voierie sont traitées par séparateur hydrocarbures. Elles vont ensuite vers le réseau de collecte de la zone d'activité et transitent par des bassins d'orage avant de rejoindre le milieu récepteur. **L'impact de POAE FONTAINE sur l'eau (que ce soit en termes de consommation ou de rejets) est acceptable et maîtrisé.**	Situation inchangée

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
L'air	Les polluants susceptibles d'être rejetés sont : • des fumées de combustion (chaudières, aérothermes et brûleurs de fours au gaz naturel), • de la tour aéroréfrigérante, • des COV (ligne peinture, presses, application colle et primaires). Les émissions diffuses de COV pour l'année 2012 du site de Fontaine représentent un flux annuel d'environ 5 251 kg, ce qui est égal à environ 16% de la quantité de solvants utilisée (soit inférieur à 20%).	Les modifications n'entraînent pas de rejets complémentaires significatifs en comparaison aux rejets existants. Pour mémoire, le principal rejet du site est le rejet lié à l'activité de mise en peinture. L'influence des modifications sur les rejets du site n'est pas jugée significative.
Le sol et le sous-sol	Tous les produits susceptibles de polluer le milieu en cas de déversement sont disposés sur rétention.	Les mesures prises par l'exploitant permettront de réduire au minimum les impacts de l'activité.
Les déchets	Le tri sélectif des déchets est en vigueur au sein de l'entreprise. Pour les déchets industriels dangereux, 'ensemble de prestataires transmet à POAE FONTAINE un bordereau de suivi des déchets (BSD) justifiant de la bonne élimination de leurs déchets.	L'objectif de POAE FONTAINE est de poursuivre ses efforts en matière de valorisation de ces déchets.
Bruit	L'environnement du site est caractérisé par la présence de sources d'émissions sonores diffuses liées à la circulation sur voie routière proche et à aux entreprises avoisinantes. Les mesures réalisées en 2013 montrent la conformité du site par rapport aux normes réglementaires pour l'ensemble des points mesurés, hormis les points en limite de propriété en période nocturne. Il est important de préciser que les mesures de bruit ont été réalisées lors du démarrage de la ligne de peinture (5h du matin). Il s'agit d'un horaire amené à devenir exceptionnel. En effet, la ligne de peinture fonctionne désormais en 2*8 à partir de 7h du matin.	Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de techniques sans nuisances acoustiques pour les futures installations.
Emissions lumineuses	La société POAE FONTAINE respecte la charte d'éclairage de la ZAC de l'Aéroparc visant à l'absence d'éblouissement perturbateurs et d'inconforts dus aux sources d'éclairage, l'absence de pollution lumineuse due aux effets d'illumination, l'absence de pollution du ciel.	Situation inchangée
Transport et approvisionnement	Le trafic routier lié à l'activité de l'usine est nettement plus faible que celui des principaux axes de circulation des alentours.	Situation inchangée
Effets sur le climat	POAE FONTAINE émet peu de GES au regard de l'activité industrielle française. Son impact sur le climat peut ainsi être considéré comme maîtrisé.	Situation inchangée
Santé des populations	En fonctionnement normal, l'étude d'impact sanitaire ne met pas en évidence un quelconque impact négatif sur la santé des habitations les plus proches.	Situation inchangée

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Cumul des effets	La société SATE, dont le siège social est situé Aéroparc – BP4 – 90150 FONTAINE, exploite depuis septembre 2000, sur le territoire de cette commune, des installations de fabrication des chauffe-eau (comportant un stockage de diisocyanate de diphénylméthane, des installations de fabrication de mousse polyuréthane et de mise en peinture). Dans leur configuration initiale, les installations étaient soumises à simple déclaration. Par la suite, en raison du développement de l'activité, les seuils correspondant au régime de l'autorisation administrative ont été dépassés, nécessitant une régularisation administrative. Par ailleurs, l'exploitant prévoit une augmentation de sa capacité de stockage de matières dangereuses (diisocyanate de diphénylméthane, polyol et pentane). Compte-tenu de la nature et de l'indépendance de ces projets, il n'a pas lieu de prendre en compte un cumul des effets.	
Remise en état du site	En cas de cessation d'activité de l'établissement, celui-ci pourra être : 1) soit vendu en l'état, en cas de reprise de l'activité par une autre entreprise. 2) soit vendu après démantèlement des installations présentant un risque pour l'environnement. Sous cette 2nde hypothèse, POAE FONTAINE s'engage, en cas de cessation d'activité, à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection de l'environnement.	

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques d'une installation.

Inventaires des menaces d'origine naturelle ou non :

- Menaces d'origine naturelle :

- foudre : des mesures de protection seront mises en place dans le cadre du projet,
- sismicité : la commune de Fontaine se situe en zone de sismicité modérée,
- pluie, neige, vent : toutes les mesures sont prises au niveau construction,
- Inondation : le site de la société Plastic Omnium ne se localise pas sur une zone inondable.
- mouvement de terrain : la commune de Fontaine n'est pas concernée par ce risque.

- Menaces d'origine autre que naturelle :

- malveillance ou négligence,
- travaux sur site,
- autres industries,
- chutes d'aéronefs,
- voies de circulation.

Inventaires des intérêts à protéger :

- entreprises de la zone industrielle,
- voies de communication et de transport,

Caractérisation des potentiels de dangers liés à la société AMAC

- **Dangers associés à l'activité du site :**

- produits liquides polluants et inflammables (peintures, solvants) ⇨ pollution du milieu en cas de déversement accidentel, intoxication du personnel, incendie, explosion,
- matières combustibles (matières plastiques) ⇨ incendie,
- équipements de combustion ⇨ incendie et explosion,
- équipements sous pression ⇨ explosion,
- installations électriques ⇨ incendie,
- équipements de process ⇨ atteinte à la personne, incendie et explosion,

- **Exploitation du site :**

- circulation routière ⇨ impact physique d'un élément en mouvement,
- déplacement du personnel ⇨ impact physique d'un élément en mouvement, pollution du milieu en cas de déversement accidentel, intoxication du personnel,
- travaux par points chauds ⇨ incendie,

- **Formation d'atmosphères explosibles**

Voir plan de localisation des zones à risques ***page suivante***.

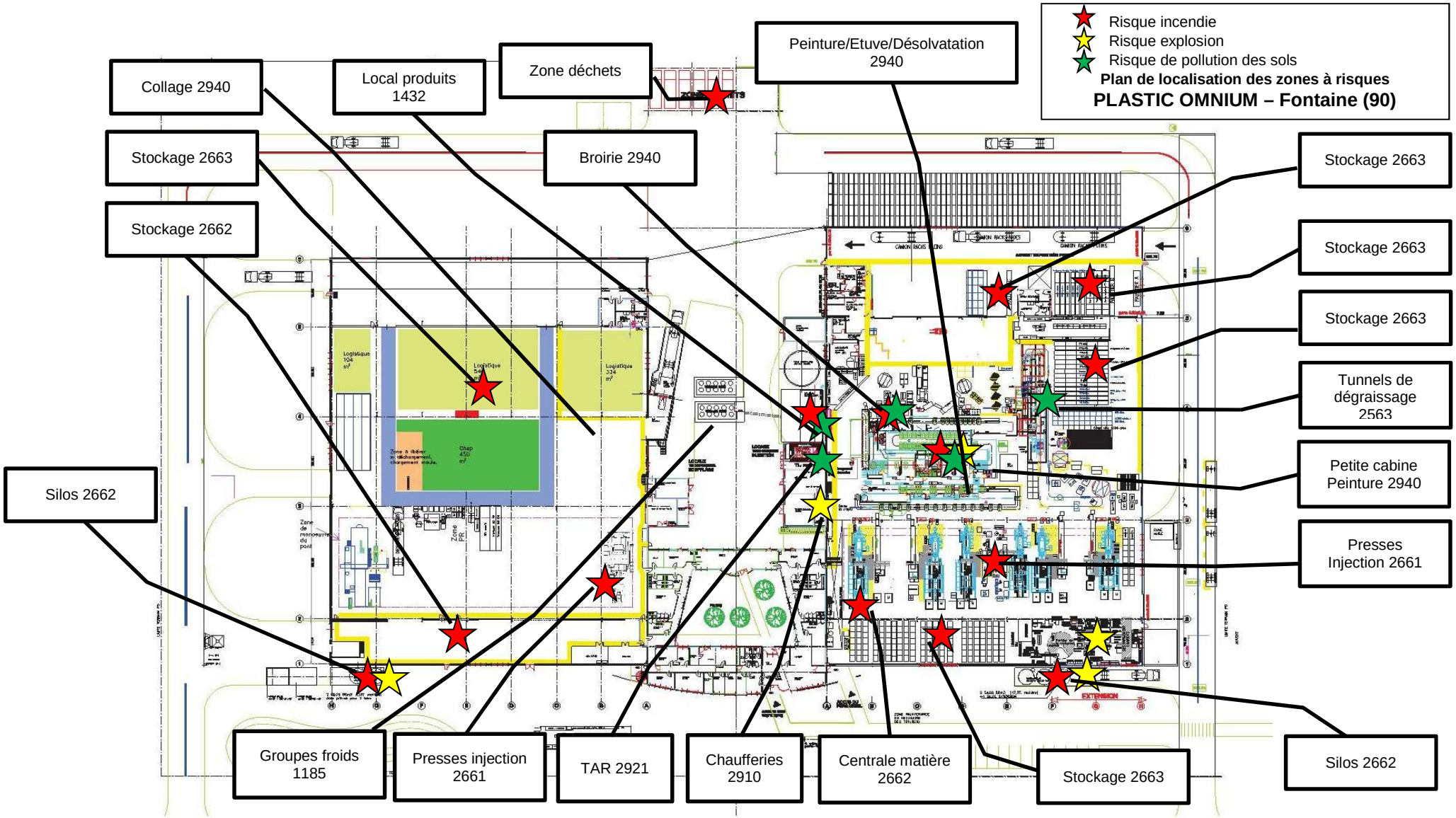
Risque incendie
Risque explosion
Risque de pollution des sols
Plan de localisation des zones à risques
PLASTIC OMNIUM – Fontaine (90)
Collage 2940
Local produits 1432
Zone déchets
Peinture/Etuve/Désolvatation 2940
Stockage 2663
Broirie 2940
Stockage 2662
Stockage 2663
Stockage 2663
Stockage 2663
Tunnels de dégraissage 2563
Petite cabine Peinture 2940
Presses Injection 2661
Silos 2662
Groupes froids 1185
Presses injection 2661
TAR 2921
Chaufferies 2910
Centrale matière 2662
Stockage 2663
Silos 2662

Réduction des potentiels de dangers :

- Risque incendie ⇨ réglementation interne, installations électriques (protection et contrôle),
- Risque explosion ⇨ réglementation interne, prévention de l'apparition des concentrations explosives, limitation des risques d'ignition, contrôles,
- Risque de pollution accidentelle ⇨ stockage sur rétention,
- Risque d'impact physique d'un élément en mouvement ⇨ réglementation interne, habilitation.

Accidentologie :

- Accidentologie du secteur d'activité ⇨ incendie, émission de vapeurs toxiques, explosion et déversements accidentels et autres rejets au milieu naturel,
- Accidentologie du site ⇨ pas d'accidents graves recensés.

Moyens de prévention et de protection :

- Dispositions constructives

Les portes et parois anti feu actuels sont reprises sur le plan ***ci-dessous*** :

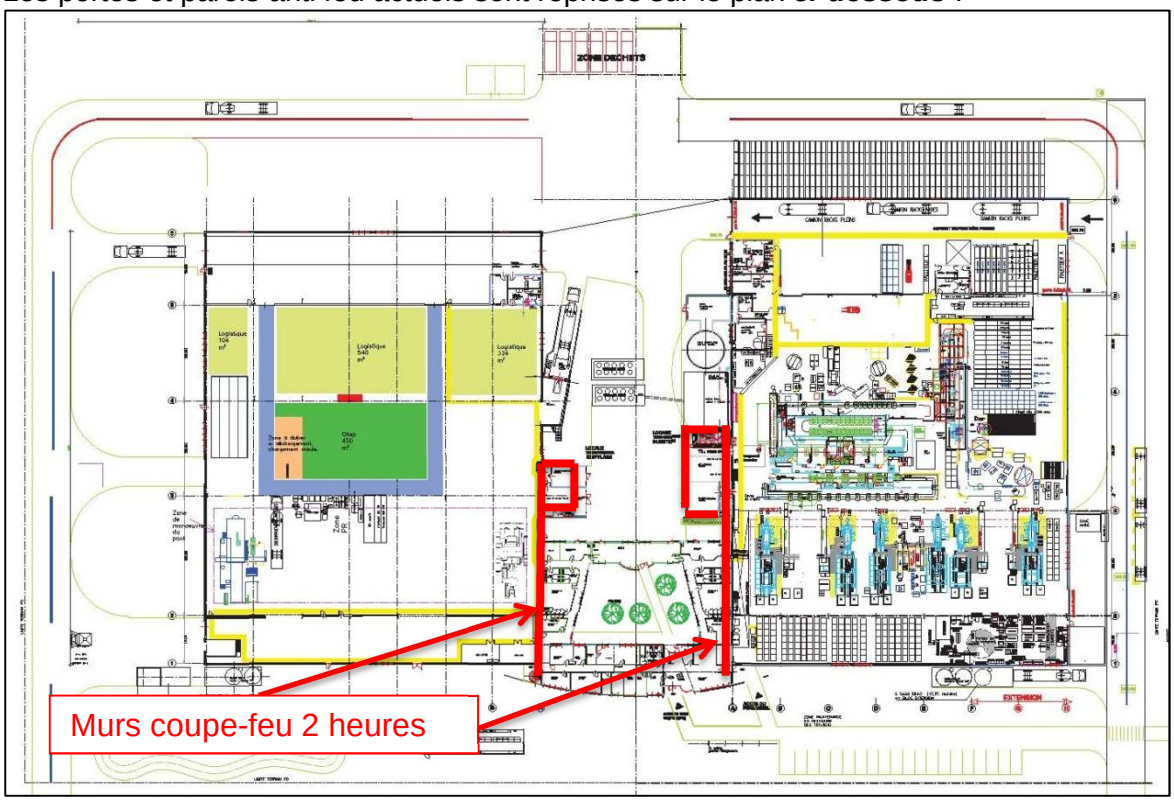

- Désenfumage

Conformément aux prescriptions des arrêtés ministériels, les locaux sont équipés en partie haute de dispositifs permettant l'évacuation des fumées et gaz de combustion dégagés en cas d'incendie. Les commandes d'ouverture manuelle sont placées à proximité des accès. Le système de désenfumage doit être adapté aux risques particuliers de l'installation (voir paragraphe suivant).

- Issues de secours

Les issues de secours sont équipées de barres anti-paniques.

- Détection et protection incendie

Moyens internes de Plastic Omnium

Le site est équipé d'un système de sprinklage, d'extincteurs et de RIA sur l'ensemble du site. Les voies d'accès à la zone industrielle sont correctement dimensionnées pour permettre en cas de sinistre, l'intervention des secours. Il en est de même des voies de circulation internes à l'usine.

Moyens de secours extérieurs

La procédure d'appel des pompiers par le 18 aura lieu à la moindre alerte.
Il existe 3 poteaux incendie localisés à proximité de POAE.

Accès des secours extérieurs : Des portails sont aménagés dans la clôture afin de permettre un accès direct des services de secours via la RD 105.

Le site est accessible par 3 faces. Les aires sont réalisées de manière à permettre un demi-tour (côté tarmac), mais également au niveau de la rue.

De plus, l'écartement entre les hangars 3 et 4 sera de 12,70 m. (le côté hangar 3 étant en rdc uniquement).

- Mesures générales de prévention

Mesures générales

- Interdiction de fumer générale. Cette interdiction est rappelée par des affichages systématiques.
- Contrôle périodique réglementaire des différentes installations techniques. Les contrôles visant les bâtiments objets du présent dossier sont :
  - Installations électriques : contrôle annuel par un organisme agréé.
    - Transformateurs,
    - Postes TGBT,
    - Paratonnerres,
    - Alarmes techniques avec vérification par simulation.
  - Détection – Alarme incendie : contrôle annuel par un organisme agréé.
- Permis de feu obligatoire pour tout travail par point chaud.
- Plan de prévention avec les entreprises extérieures.
- Protocole de chargement/déchargement avec les transporteurs.

Gestion des déchets à risques

- Les chiffons souillés sont jetés dans des poubelles métalliques munis de couvercles étanches. Les poubelles sont vidées périodiquement dans des bennes stockées à l'extérieur des bâtiments, à plus de 10 mètres de ces derniers.

Surveillance du site / Contrôle des accès

Les personnes étrangères n'ont pas accès libre aux installations. En dehors des périodes d'activité impliquant la présence du personnel, les accès sont fermés.
Le site est ceinturé par une clôture métallique et équipé d'une alarme avec télésurveillance.

Explosion

Conformément à la réglementation, un zonage ATEX a été réalisé sur le site. Une mise à jour est prévue pour intégrer les récentes modifications du site (réalisation en cours).
Les mesures relatives à la prévention des incendies concourent également à la prévention des explosions.

Pollution accidentelle de l'eau et des sols

Le site dispose d'une consigne décrivant le comportement à tenir en cas de renversement d'un produit chimique.
Cette consigne est expliquée à tout nouvel arrivant sur le site, lors de l'accueil.

Tous les produits sont équipés d'une rétention sous caillebotis dimensionnée conformément aux règles de l'arrêté du 02/02/1998, soit compte tenu de la taille des contenants (< 250 L) :

- Dans le cas de liquides inflammables, à l'exception des lubrifiants, 50 % de la capacité totale des fûts.
- Dans les autres cas, 20 % de la capacité totale des fûts.
- Dans tous les cas 800 L minimum ou égale à la capacité totale lorsque celle-là est inférieure à 800 L.

Le site est soumis à la réglementation ADR (relative au transport par route des matières dangereuses) pour le déchargement de produits chimiques et le chargement de déchets dangereux.

Les protocoles de sécurité qui ont été établis entre les transporteurs et POAE permettent d'identifier les risques associés au déchargement et les consignes à respecter :
- vitesse limitée sur le site,
- plan de circulation,
- calage des véhicules obligatoires,
- port d'un gilet jaune et de chaussures de sécurité,
- …

Le site dispose d'un bassin de confinement de 720 m^3 permettant de retenir les eaux d'extinction en cas d'incendie.

Si ce bassin s'avérait d'un volume encore insuffisant, par débordement les eaux rejoindraient le réseau eau pluviale de la zone Aéroparc, puis le bassin tampon de 5300 m^3 qui peut être fermé par une vanne et retenir l'effluent éventuellement pollué.

D9/D9A :

Selon le calcul D9, le débit maximal requis est **240 m^3/h.** Selon le document D9, ce débit est requis pour 2h, soit **480 m^3**.

La défense incendie de Plastic Omnium est assurée par **3 poteaux incendies** situés dans la zone d'activité dans un rayon de 200 m. Il existe également 1 bâche à eau pour les pompiers, situées sur l'arrière vers la zone déchets. La bâche fait 240 m^3.

Le volume global pour la défense incendie estimé à 480 m^3 sur 2 heures sera donc assuré par les dispositions existantes.

Le document D9A (guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction) décrit également le volume d'eau d'extinction à mettre en rétention.

Le volume global de rétention doit être de **1 190 m^3** (sous réserve de validation du SDIS).
Le site dispose d'un bassin de confinement de 720 m^3 permettant de retenir les eaux d'extinction en cas d'incendie.

Le bassin permet par débordement des eaux de rejoindre le réseau eau pluviale de la zone Aéroparc pour diriger les eaux vers un bassin tampon de 5 300 m^3 qui peut être fermé par une vanne et retenir l'effluent éventuellement pollué.

Analyse des risques :

L'étude AMDEC décrit pour un composant ses défaillances, les conséquences des défaillances étudiées et une quantification du danger prenant en compte les moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur le site.
Cette quantification est réalisée en deux étapes :

- évaluation préliminaire des risques (citée dans la réglementation) : une première cotation des dangers est réalisée sans tenir compte des moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur le site,
- étude détaillée de réduction des risques : une deuxième cotation est ensuite réalisée en tenant compte de ces moyens, ce qui permet de réduire la criticité des dangers étudiés. On prend également en compte la cinétique de l'accident, afin d'être le plus réaliste possible dans la cotation des différents accidents.

On peut ainsi effectuer une hiérarchisation des scénarii et se concentrer sur les scénarii les plus critiques.

Les niveaux relatifs retenus pour appréhender la criticité de chaque risque, en rapport avec l'accidentologie, sont les suivants :

- *Niveaux de probabilité* : 5 niveaux retenus de « évènement possible mais extrêmement peu probable » à « évènement courant »
- *Niveaux de gravité* : 5 niveaux retenus de « modéré » à « désastreux »
- *Cinétique* : 2 niveaux retenus : rapide ou lente

La criticité est le croisement des critères de gravité et de fréquence. Les niveaux de risques faibles, moyens ou majeurs sont définis en fonction de l'occurrence des risques élevés et de la forte gravité potentielle du risque.

Elle permet de hiérarchiser les situations et de donner un ordre de priorité à l'action de l'exploitant pour assurer la sécurisation de ses installations.

La grille de criticité retenue par l'exploitant est la suivante :

Echelle de probabilité croissante

AE	AD	AC	AB	AA
BE	BD	BC	BB	BA
CE	CD	CC	CB	CA
DE	DD	DC	DB	DA
EE	ED	EC	EB	EA

Echelle de gravité croissante

Légende de la grille de criticité

priorité n°1

priorité n°2

priorité n°3

La méthode retenue présente deux niveaux d'évaluation de la criticité : une évaluation sans prendre en compte les actions de prévention et de protection existantes sur le site (P1 et G1), puis une deuxième cotation prenant en compte ces critères (P2 et G2), réalisée selon la règle suivante :

- ⇨ Les mesures de prévention permettent de réduire la fréquence de l'événement redouté,
- ⇨ Les mesures de protection permettent de réduire la gravité de l'événement redouté

A l'issue de cette décote on intègre le critère de cinétique et on a ainsi une cotation reflétant la criticité réelle des scénarii étudiés et permettant leur hiérarchisation.

ATELIERS DE PRODUCTION

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Presse – Injection (1)	Source d'ignition (cigarette, acte de malveillance, foudre)	▪ Flux thermiques ▪ Emission de vapeurs toxiques ▪ Pollution du sol, des eaux, de l'air	C	C	CC	• Interdiction de fumer, • Site en ordre, propre et rangé, • Accès au site limité (clôtures) • Accès au bâtiment limité, • Plan de prévention et permis feu • Vérifications périodiques des installations (électriques…) • Matériaux peu combustibles (ferraille principalement) • Maintenance préventive du matériel • Vanne d'isolement du réseau • Caractérisation des équipements • Signalisation, alerte, arrêt et isolement automatique des installations.	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas d'incendie ▪ Présence d'extincteurs adaptés sur la zone, de RIA ▪ Atelier sprinklé (sprinlage rapproché au niveau des presses) ▪ Zones en ordre, propre et rangé (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Accès sur les 4 faces du bâtiment (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Quantité d'eau disponible suffisante : sprinkler et Poteaux Incendies sur lesquelles les pompiers peuvent fixer les lances incendies. • Zone de confinement des eaux d'extinction possible sur site.	D	DD	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***
Peinture Broirie (2)	Source d'ignition Zone ATEX	Explosion Incendie	C	C	CC	• Accès au site limité (clôtures) • Accès au bâtiment limité, • Plan de prévention et permis feu • Vérifications périodiques des installations (électriques…) • Matériaux peu combustibles (ferraille principalement) • Maintenance préventive du matériel • Signalisation, alerte, arrêt et isolement automatique des installations. • Ventilation • Filtration	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas d'incendie ▪ Présence d'extincteurs adaptés sur la zone, de RIA ▪ Atelier sprinklé ▪ Zones en ordre, propre et rangé (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Accès sur les 4 faces du bâtiment (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Quantité d'eau disponible suffisante : sprinkler et Poteaux Incendies sur lesquelles les pompiers peuvent fixer les lances incendies. • Zone de confinement des eaux d'extinction possible sur site.	D	DD	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Etuves et chaudière (3)	Explosion due à l'utilisation de gaz	Accumulation de gaz Explosion Incendie	C	C	CC	• sondes de température surveillent le non-dépassement d'une température seuil. Au-delà de cette température, les brûleurs sont automatiquement arrêtés • Les fours et chaudière disposent de boutons d'arrêt d'urgence à l'entrée et à la sortie • Vannes manuelles de coupure du gaz sont aussi installées dans et hors de l'usine • Détection gaz.	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas d'incendie ▪ Sprinklage ▪ Présence d'extincteurs et de moyens d'extinction (RIA) ▪ Système d'arrêt de l'alimentation gaz ▪ Murs coupe feu pour la chaudière ▪ Etablissement d'un plan ETARE ▪ Eloignement des limites de propriété	D	DD	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***
Renversement De produits liquides (4)	Fuite, déversement accidentel	▪ Pollution du sol, de l'eau	C	C	CC	Mesures précédentes	D	Mesures précédentes	D	DD		***Ce scénario ne sera pas développé***

STOCKAGE DE PRODUITS ENTRANTS ET FINIS

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Incendie Stockage de matériaux combustibles (produits finis et entrant) En silos, masse ou racks (5)	Source d'ignition (cigarette, acte de malveillance, foudre, incendie extérieur au site)	▪ Flux thermiques ▪ Emission de vapeurs toxiques ▪ Pollution du sol, des eaux, de l'air ▪ Explosion	C	C	CC	• Interdiction de fumer, • Site en ordre, propre et rangé, • Accès au site limité (clôtures, badges) • Accès au bâtiment limité, • Plan de prévention et permis feu • Absence d'activité génératrice de source d'ignition (stockage uniquement) • Vérifications périodiques des installations	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas d'incendie et à l'ATEX ▪ Présence d'extincteurs adaptés sur la zone, de RIA ▪ Bâtiments sprinklé ▪ Magasin en ordre, propre et rangé (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Accès facile par les pompiers (voie de circulation ceinturant le site) ▪ Quantité d'eau disponible suffisante : cuves sprinkler ▪ Bassin de confinement des eaux d'extinction	D	DD	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***

STOCKAGE DE GAZ (EXTERIEURS)

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Explosion puis incendie : Propane Bouteilles diverses de gaz (6)	Source d'ignition (cigarette, acte de malveillance, foudre, incendie extérieur au site)	▪ Onde de pression ▪ Flux thermiques ▪ Emission de vapeurs toxiques ▪ Pollution du sol, des eaux, de l'air	C	C	CC	• Interdiction de fumer, • Site en ordre, propre et rangé, • Accès au site limité (clôtures, badges) • Accès au bâtiment limité, • Plan de prévention et permis feu • Vérifications périodiques des installations • Absence de manipulation à proximité	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas d'incendie et à l'ATEX ▪ Stockage à l'écart des ateliers, distants les uns des autres, ▪ Site en ordre, propre et rangé (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Accès facile par les pompiers (voie de circulation ceinturant le site) ▪ Bassin de confinement des eaux d'extinction ▪ Mur coupe-feu entre le stockage de gaz extérieur et l'entrepôt logistique ▪ Etablissement d'un plan ETARE	D	DD	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***

STOCKAGE ET MANIPULATION DE PRODUITS CHIMIQUES ET DECHETS DANGEREUX (EXTERIEUR)

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Renversement des produits en fûts, bidons… (7)	Déversement accidentel	▪ Pollution du sol, de l'eau	C	E	CE	• Site en ordre, propre et rangé, • Accès au site limité (clôture, badges) • Accès au bâtiment limité, • Stockage limité aux besoins de la production • Caristes formés • Produits dans des conditionnements adaptés (résistants aux chutes)	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas de renversement, ▪ Présence de kits anti-pollution ▪ Zones de stockage en ordre, propres et rangées (ce qui facilite l'intervention) ▪ Zone de confinement des eaux d'extinction possible	E	DE	C2	***Ce scénario ne sera pas développé : maîtrise suffisante***

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Renversement, fuites, au niveau des opérations de déchargement, chargement, dépotage (gasoil sprinker, huile, et cuve enterrée (8)	Déversement accidentel	▪ Pollution du sol, de l'eau	C	C	CC	• Zones de déchargement protégée pour les EP • Site en ordre, propre et rangé, • Accès au site limité (clôture, badges) • Accès au bâtiment limité, • Stockage limité aux besoins de la production • Caristes formés • Produits dans des conditionnements adaptés (résistants aux chutes)	C	▪ Rétention des zones de stockage ▪ Opérateurs formés à intervenir en cas de renversement ▪ Protocoles de sécurité signés avec les transporteurs ▪ Présence de kits anti pollution ▪ Zones de stockage en ordre, propres et rangées (ce qui facilite l'intervention) ▪ Zone de confinement des eaux d'extinction possible au niveau des quais de réception et obturation du réseau EP prévue.	E	CE	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***

STOCKAGE DES DECHETS

Défaillance	Causes	Conséquences	P1	G1		Prévention	P2	Protection	G2		Ciné-tique	Scénario à développer
Incendie : Bennes cartons, plastique, palettes bois, armoire fût solvant usagées) (9)	Source d'ignition (cigarette, acte de malveillance, foudre, incendie extérieur au site)	▪ Flux thermiques ▪ Emission de vapeurs toxiques ▪ Pollution du sol, des eaux, de l'air	C	C	CC	• Interdiction de fumer, • Site en ordre, propre et rangé, • Accès au site limité (clôture) • Absence de machines à proximité • Plan de prévention et permis feu • Déchets stockés dans les bennes ou aux endroits définis et périodiquement enlevés (pas d'amoncellement de déchets) • Bennes internes vidées périodiquement (ce qui empêche les dépôts anarchiques)	D	▪ Opérateurs formés à intervenir en cas d'incendie ▪ Stockage à l'écart des ateliers, distants les uns des autres, ▪ Présence d'extincteurs adaptés à proximité ▪ Site en ordre, propre et rangé (ce qui facilite l'intervention des pompiers) ▪ Accès facile par les pompiers (voie de circulation ceinturant le site) ▪ Quantité d'eau disponible suffisante : cuves sprinkler. ▪ Zone de confinement des eaux d'extinction sur site.	E	DE	C1	***Ce scénario ne sera pas développé***

Grille de criticité après prise en compte des mesures de prévention et de protection
(voir correspondance des n° avec les scenarii dans le § précédent)

	N°1, 2, 3, 4, 5, 6			
	N°1, 9	N°8		

L'analyse des risques a permis de mettre en évidence que le principal risque de l'entreprise est l'incendie, qui présente toutefois un niveau de risque faible sur l'ensemble du site, notamment grâce aux dispositions prises (sprinklage, murs coupe-feu, …) et à la répartition des volumes de matières combustibles stockés et mis en œuvre.

Les mesures organisationnelles et humaines ainsi que les aménagements prévus par POAE FONTAINE sont importants et permettront de prévenir les risques (de pollution des eaux, d'explosion, mais aussi d'incendie) et de limiter leurs conséquences.

La quantité d'eau disponible pour la défense incendie via les poteaux incendie de la commune et la réserve d'eau est suffisante pour les besoins en eau du site.

Concernant les eaux d'extinction d'incendie, dans le cadre d'une solution techniquement et économiquement supportable par l'entreprise, POAE FONTAINE met en œuvre les volumes de confinement suffisants pour éviter les risques de pollution. En cas d'incendie, ces eaux seront pompées, analysées et éventuellement traitées.

Les mesures compensatoires doivent permettre d'atteindre le niveau de risque le plus bas possible dans des conditions en l'état des connaissances, des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement.

CONCLUSIONS :

L'analyse des risques a permis de mettre en évidence que le principal risque de l'entreprise est l'incendie, qui présente toutefois un niveau de risque faible sur l'ensemble du site, notamment grâce aux dispositions prises (sprinklage, …) et aux faibles volumes de matières combustibles stockés et mis en œuvre.

Stockage matières entrantes (octobins) batiment 2

Dimensions de la zone en feu = 31 m x 5 m sur 1,60 m de hauteur.
Le fichier flumilog est disponible en ***pièce 6***.
Distances atteintes par les différents flux (depuis la zone de stockage prise en compte) :

	Largeur	Longueur
8 kW/m²	Non Atteint	2 m
5 kW/m²	3 m	5 m
3 kW/m²	5 m	8 m

Effet thermique dus à l'incendie des cellules sur plan de masse :

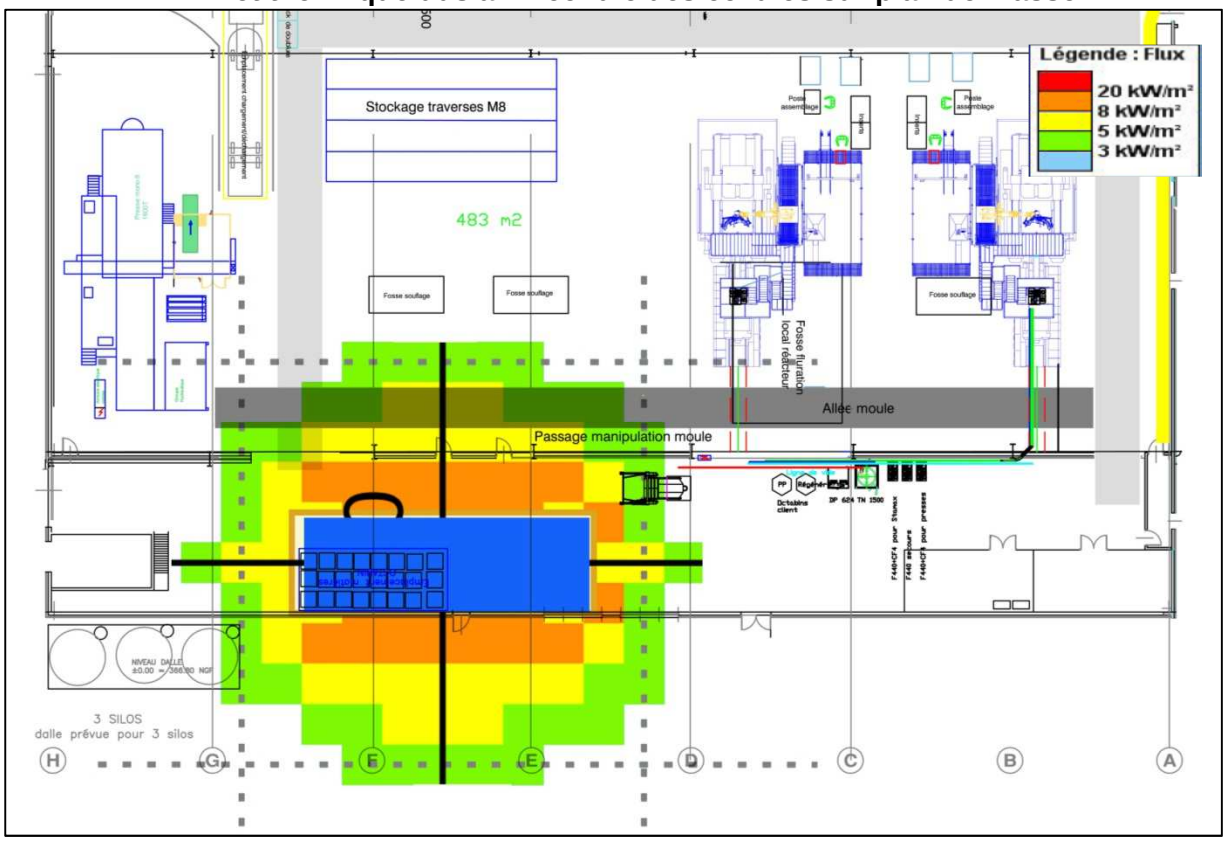

D'après le résultat :

- Le flux thermique ne montre pas d'effets dominos
- Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété.

Stockage produits entrants bâtiment1

Dimensions de la zone en feu = 38 m x 10 m sur 1,50 m de hauteur.
Le fichier flumilog est disponible en ***pièce 6***.
Distances atteintes par les différents flux (depuis la zone de stockage prise en compte) :

	Largeur	Longueur
8 kW/m²	1 m	2 m
5 kW/m²	4 m	5 m
3 kW/m²	6 m	8 m

Effet thermique dus à l'incendie des cellules sur plan de masse :

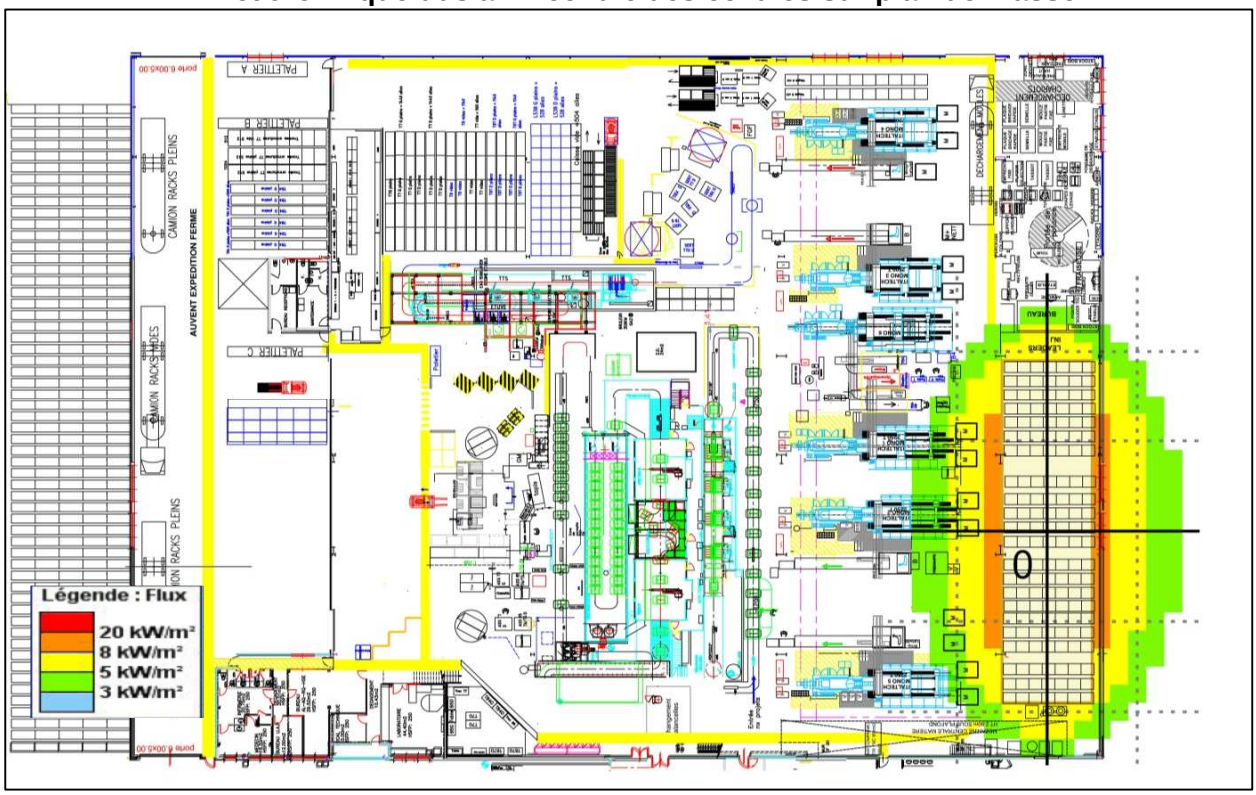

D'après le résultat :

- Le flux thermique ne montre pas d'effets dominos
- Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété.

Stockage produits sortants bâtiment 1

Dimensions de la zone en feu = 34 m x 12 m sur 5 m de hauteur.
Le fichier flumilog est disponible en ***pièce 6***.
Distances atteintes par les différents flux (depuis la zone de stockage prise en compte) :

	Largeur	Longueur
8 kW/m²	5 m	6 m
5 kW/m²	7 m	9 m
3 kW/m²	10 m	14 m

Effet thermique dus à l'incendie des cellules sur plan de masse

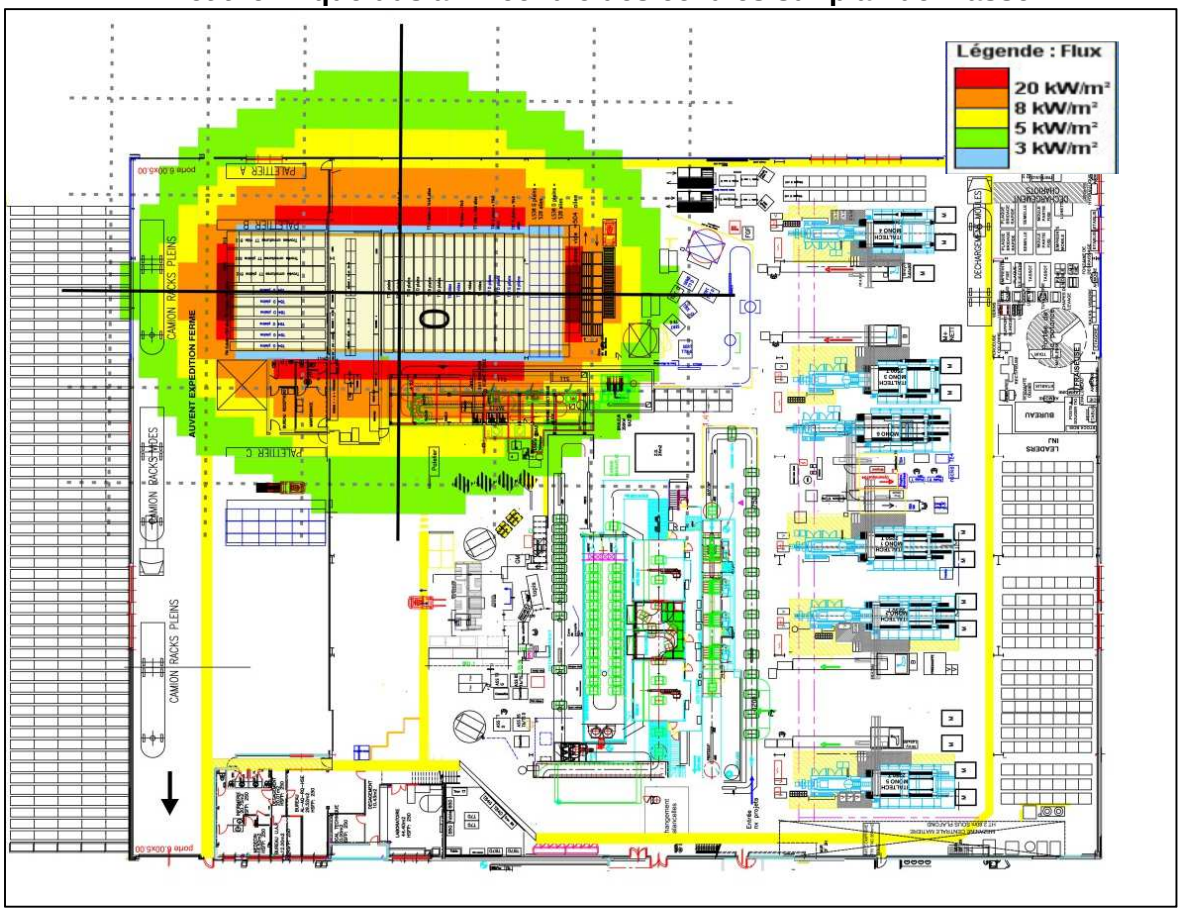

D'après le résultat :

- Le flux thermique ne montre pas d'effets dominos
- Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété.

stockage produits sortants bâtiment 2

Distances atteintes par les différents flux (depuis la zone de stockage prise en compte) :

	Ouest et Est	Nord et Sud
8 kW/m²	Non atteint	Non atteint
5 kW/m²	Non atteint	Non atteint
3 kW/m²	4 m	4 m

Implantation V5 stockage SF à plat + stockage de masse des peaux.

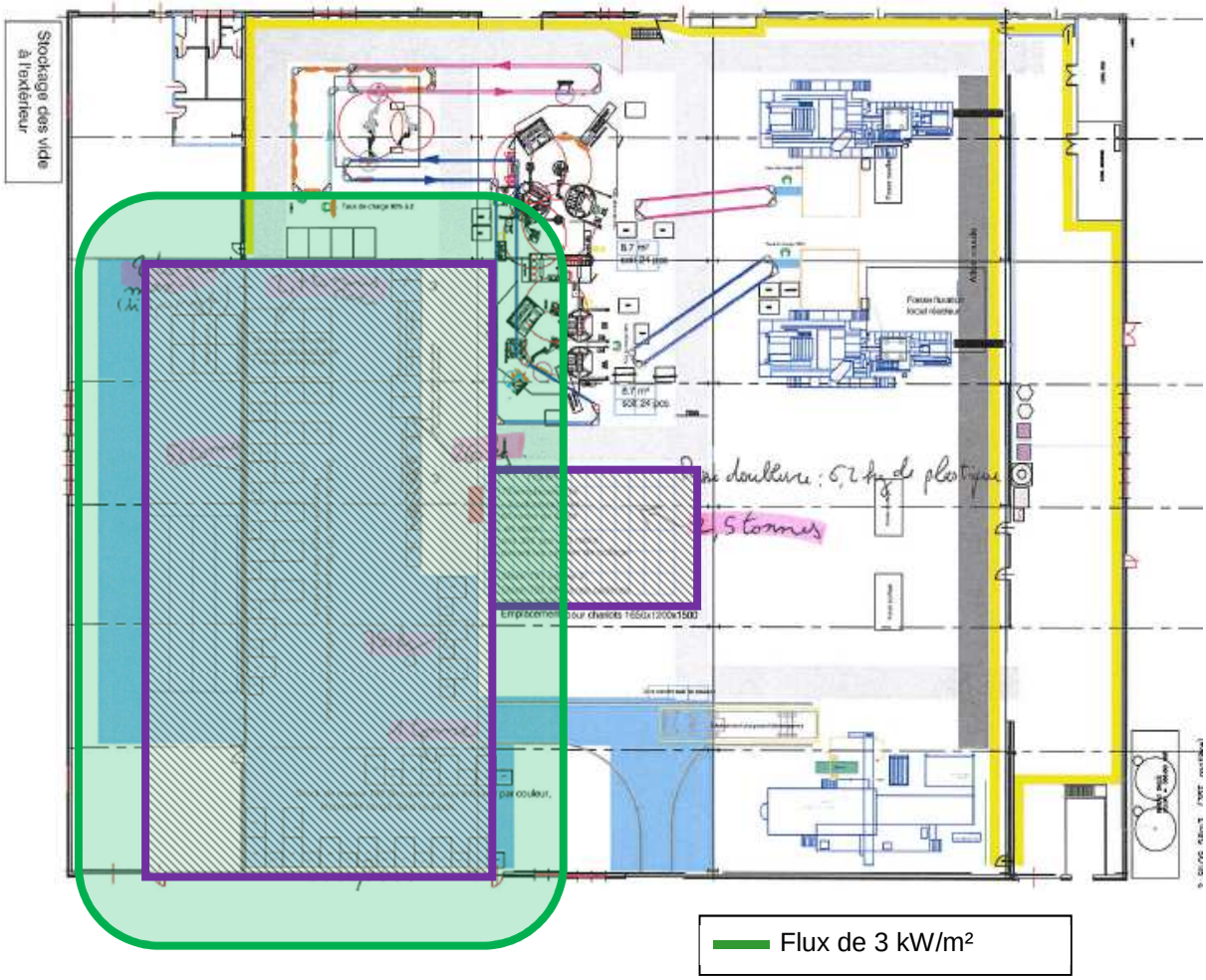

D'après le résultat :

- Le flux thermique ne montre pas d'effets dominos
- Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété.

Calcul des effets thermiques

Ce scénario correspond à un incendie sans aucune disposition constructive.
Hypothèses :

- Taux d'humidité relative de l'air (%) : 70,
- Flux émis par la flamme (kW/m²) : 35,
- Taux de combustion : 0,026 kg/m².s
- Hauteur de flamme : 5,6 m (formule de thomas, vent 3m/s).

Distances atteintes par les différents flux (depuis la zone de stockage prise en compte) :

	Ouest et Est	Nord et Sud
8 kW/m²	5 m	8 m
5 kW/m²	6 m	11 m
3 kW/m²	8 m	15 m

Silos : Effet thermique dus à l'incendie des silos sur le plan masse

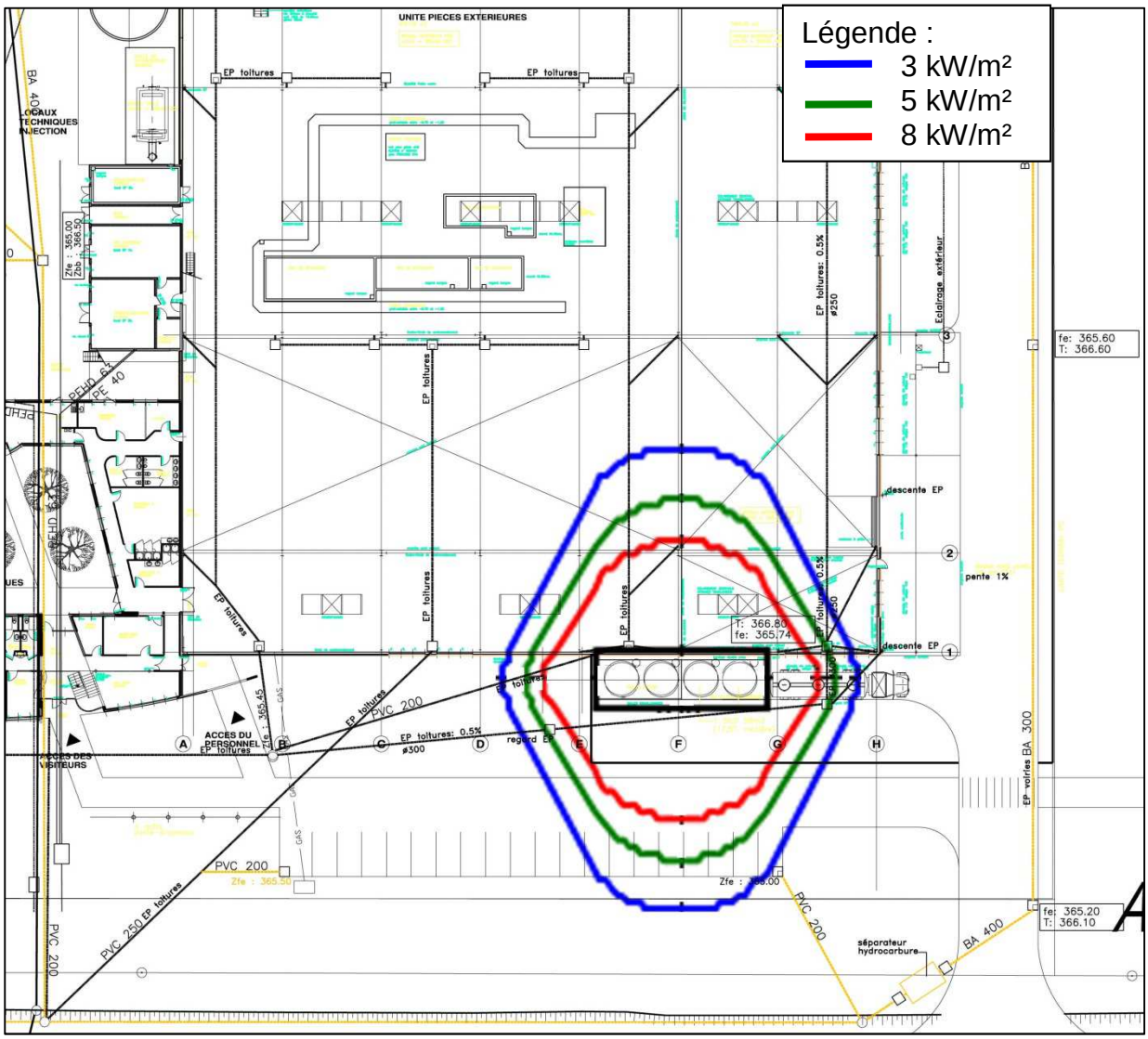

D'après le résultat :

- Le flux thermique ne montre pas d'effets dominos
- Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété sauf pour le flux 3 kW/m² qui sort de 1 m des limites de propriété sans pour autant atteindre la voie de circulation.

:- :- :- :- :